

FICHE INFORMATION

TEP SCANNER CEREBRAL (FDG)

SERVICE DE MEDECINE NUCLEAIRE

(Zone E) 305 Rue Raoul Follereau (secretariat-tep@ch-avignon.fr)

Secrétariat : 04 32 75 37 71 ouvert de 8H à 15H30

Confirmer votre venue

3 jours avant l'examen en téléphonant au **04.32.75.37.71**.

Indication

Exploration de certaines anomalies cérébrales

Préparation

Il n'est *pas nécessaire d'être à jeun* pour pratiquer l'examen.

Prendre vos médicaments habituels

Les patients **diabétiques** doivent gérer leur **diabète** de façon *habituelle*.

Veillez à vous présenter sans aucun bijou

Apporter **les derniers bilans biologiques et d'imagerie** que vous avez effectués.



Déroulement :

Présentez-vous dans le Service de Médecine Nucléaire.

Vous retrouverez vos accompagnants à l'issue de l'examen.

Le produit injecté n'entraîne *aucun effet* indésirable

L'examen se déroule en *plusieurs phases* :



1. Pose d'un cathéter veineux dans une veine (du bras habituellement).

2. Repos neurosensoriel d'environ *30 minutes*,

3. Injection du traceur dans le cathéter.

4. Repos neurosensoriel d'environ *30 minutes* (temps nécessaire à la fixation du traceur)

5. Images réalisées sur le cerveau durant *15 minutes* environ (la machine ressemble à un scanner).

Les **résultats** seront **adressés directement au médecin** ayant demandé l'examen.

Informations complémentaires

Cet examen utilise un *produit* radioactif, qui sera **naturellement éliminé en quelques heures**.
Une évaluation dosimétrique est disponible sur simple demande auprès de Mme MURAT (PM)
courriel : cmurat@ch-avignon.fr (préciser vos nom, prénom, taille, poids et la date de votre examen)

Pendant 12 heures,
les contacts longs et rapprochés doivent être *limités*
avec les **enfants en bas âge** ou les **femmes enceintes**,



Pendant 12 heures,
nous vous recommandons
d'**uriner en position assise**,



de **tirer 2 fois la chasse d'eau** et de vous **laver consciencieusement les mains**.



Le service met tout en œuvre pour réduire les rejets radioactifs au niveau de l'environnement,
aussi, vous devez utiliser obligatoirement
les sanitaires situés dans l'unité TEP durant votre présence dans le Service.